

Le Ministère ne semble pas entendre les revendications des personnels de l'enseignement agricole public.

Alors, CRIONS PLUS FORTS !



Si les mouvements des AED ont été suivis, l'objectif Zéro vie scolaire dans les établissements n'a pas été atteint. Pour autant, la mobilisation reste d'actualité.

- ➔ Alors que le recrutement d'apprenants dans les établissements de l'enseignement agricole public faiblit peu voire est en hausse,
- ➔ Alors que la crise sanitaire et ses effets dévastateurs sont loin d'être terminés,
- ➔ Alors même que ses effets demandent des moyens supplémentaires pour l'accompagnement sanitaire, social, psychologique, pédagogique des apprenants et des personnels,

Quelle est la réponse du Ministre ?

BAISSE des moyens humains : « Il faut rendre des postes »

Voilà le mantra de l'administration répétée en boucle à chaque instance :

- | | |
|-------------------------------|---|
| « Il faut rendre des postes » | comme si nous étions surdotés et payés à ne rien faire ! |
| « Il faut rendre des postes » | quitte à payer des heures supplémentaires ! |
| « Il faut rendre des postes » | contre toute logique ! |
| « Il faut rendre des postes » | pour baisser le nombre de fonctionnaires ! |

Nous vous invitons à lire cet extrait d'un rapport parlementaire très critique sur les effets de la gestion des ressources humaines au Ministère de l'Agriculture, menée sur le projet de loi de finances 2021 dont vous trouverez l'intégralité sur : <http://www.senat.fr/rap/a20-143-32/a20-143-321.html> .

Projet de loi de finances pour 2021 : Enseignement agricole

19 novembre 2020 : Budget 2021 - Enseignement agricole

B. LE POINT DE RUPTURE POUR LES ETP EST ATTEINT, PORTANT PRÉJUDICE AU DYNAMISME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

1. Les ETP poursuivent leur chute telle que prévue par le schéma pluriannuel d'emploi

Malgré le rebond constaté du nombre d'élèves et étudiants de l'enseignement technique agricole en 2019-2020 - une première depuis 10 ans -, le schéma pluriannuel des emplois continue à s'appliquer sans aucun aménagement. Ce sont ainsi 80 ETP qui sont supprimés en 2021, alors même que l'enseignement technique agricole a déjà été fortement touché les années précédentes.

	LF2019	LF2020	PLF2021	2022 (prévision)
Nombre d'ETP supprimés	- 50 ETP	- 60 ETP	- 80 ETP	- 110 ETP

Afin de pallier cette diminution des ETP au moment où l'objectif de 200 000 d'élèves et étudiants pour 2022 a été fixé^{3(*)}, le Gouvernement a mis en place à la rentrée 2019 une double réforme :

- l'augmentation des **seuils de dédoublement** des classes de 24 à 27 élèves^{4(*)} qui deviennent désormais indicatifs et plus obligatoires ;

- une plus **grande autonomie des chefs d'établissement** en augmentant le nombre d'heures de la dotation globale horaire (DGH) qu'ils peuvent librement répartir au sein de leur établissement. Ces heures peuvent être utilisées pour financer des dédoublements de classe, proposer des enseignements optionnels ou mettre en œuvre des projets pédagogiques locaux.

De l'aveu même de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), **cette double réforme doit permettre de participer de façon significative aux économies d'emplois programmées (entre 200 et 350 ETP).**

Toutefois, l'augmentation du nombre d'élèves par classe remet en cause **une des spécificités de l'enseignement agricole** : des classes aux effectifs restreints permettant un accompagnement plus personnalisé de chaque élève.

La rapporteure pour avis souligne également que la baisse des ETP touche les emplois administratifs et techniques des établissements d'enseignement agricole publics et des services déconcentrés (- 22 ETP). Or ceux-ci avaient déjà été **très fortement rationalisés** lors de la révision générale des politiques publiques. **Là encore, les marges de manœuvre sont aujourd'hui quasi inexistantes.**

Tout est dit :

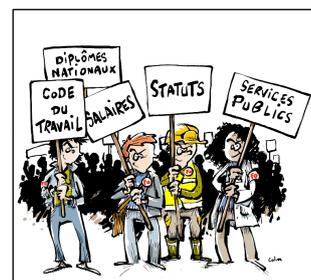
Une politique budgétaire absurde, qui prétend valoriser l'enseignement agricole public tout en dégradant les conditions d'accueil des apprenants.

Toutes les catégories d'emplois, tous les services, tous les postes sont menacés.

Dans quelques années, il sera facile de constater que la baisse de qualité de l'Enseignement Agricole Public se traduira par une baisse du recrutement.

Nous vivons les prémices d'une destruction de l'enseignement agricole public :

- **Déjà des fermetures de classes !**
- **Déjà des fermetures de filière !**
- **Déjà des suppressions de postes !**



Les personnels comme variables d'ajustement des budgets, ça suffit !

CHANGEONS DE CAP !

Ça suffit, non par corporatisme, non par confort personnel, non par esprit partisan, non par culture politique ou syndicale non par principe, mais :

... **parce que nos élèves ont le droit d'être accueillis et formés dans de bonnes conditions,**

... **parce que nos établissements sont des acteurs du territoire,**

... **parce que nos formations accompagnent voire précèdent les évolutions sociétales en termes de protection de l'environnement, de consommation vivrière et énergétique.**

Les choix sont simples :

- Résignation ou **RÉSISTANCE.**
- Immobilisme ou **MOBILISATION.**
- **DÉFENSE** ou descente de l'Enseignement Agricole Public.

PLUS QUE JAMAIS VENEZ NOUS REJOINDRE AU SEIN DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE POUR QUE NOUS PORTIONS VOTRE PAROLE !